



Réf. CNRA: 3C05-PAG/14.277

Réf. MECDD : 85202

Luxembourg, le 13 septembre 2019

Réf MC : 82dx5cd75

195827



À Monsieur Serge HOFFMANN
Bourgmestre
Administration communale de Habscht
Place Denn
L-8465 EISCHEN

Lettre recommandée avec avis de réception

Objet : Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. PAG de Habscht

Concerne : Avis du CNRA

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur d'accuser réception du dossier référencé en objet, que Madame la Ministre de l'Environnement nous a transmis le 23 juillet 2019.

Après avoir évalué le document susmentionné, le Centre national de recherche archéologique (CNRA) m'a informé que leur avis sur le patrimoine archéologique a bien été pris en compte dans le rapport sur les incidences environnementales. Cependant, veuillez noter que contrairement à ce qui est indiqué dans le chapitre 4.7 du rapport, le terrain Sf_15 à Septfontaines présente également une sensibilité archéologique.

Pour information, afin de garantir le respect du patrimoine archéologique dans le cadre de l'aménagement communal et du développement urbain, et d'éviter un arrêt de chantier suite à la découverte fortuite de vestiges archéologiques pendant les travaux d'aménagement¹, **je vous recommande de soumettre à une évaluation archéologique tous les plans et projets d'aménagement (schéma directeur, modification ponctuelle du PAG, PAP, autorisation de bâtir) situés dans une zone rouge ou une zone orange de la carte archéologique qui a été transmise à votre administration communale le 13 octobre 2015, ainsi que les projets situés en zone beige et dont l'emprise est supérieure à 0,3ha.**

Par ailleurs, suite à l'évaluation de l'étude préparatoire au PAG, le CNRA vous transmettra également un avis pour chacun des schémas directeurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Sam TANSON
Ministre de la Culture

¹ Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain art. 2 (e).

**Pour tout complément d'information, je vous invite à contacter
le Service du suivi archéologique de l'aménagement du territoire du CNRA
Tél: 260 281 53 - amenagement@cnra.etat.lu
www.cnra.lu**

**C/C : Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable
Centre national de recherche archéologique**